



ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 16 AOÛT 2010 À 19 h 30.**

01 - Ordre du jour

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

04 – Procès-verbaux

04.01 Approuver les versions française et anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2010.

05 – Période de questions

10 – Réglementation

- 10.01 Déposer un avis de motion relatif au projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 175 000 \$ afin de pourvoir à l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Brunswick et de l'avenue Selkirk ainsi qu'à des travaux connexes, lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance du conseil.
- 10.02 Déposer un avis de motion relatif au projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 250 000 \$ afin de pourvoir à divers travaux électriques, de drainage, de reprofilage de fossés, de reconstruction de ponceaux, de cunettes et de clôtures à divers endroits dans la municipalité ainsi qu'à des travaux connexes, lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance du conseil.
- 10.03 Adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 22 500 000\$ pour l'installation de divers travaux d'infrastructure à l'angle des boulevards Brunswick et Saint-Jean jusqu'à l'intercepteur de la Ville de Montréal.
- 10.04 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un agrandissement et aux rénovations extérieures au 84, avenue Coolbreeze (C. Mezey et S. Radinovic) (Règlement 2628-9).
- 10.05 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale au 12-14, avenue de Lourdes (R. D. Snowdon) (Règlement 2628-9).
- 10.06 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison au 17, avenue de Breslay (Z. Stratigakos) (Règlement 2628-9).
- 10.07 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'adoption du plan de réutilisation du sol à la suite de la démolition de la maison au 95, avenue King (W. Crowley) (Règlement 2628-9).
- 10.08 Considérer une dérogation mineure au Règlement de zonage 2495A pour permettre au 2200, autoroute Transcanadienne, l'installation d'un réservoir d'huile hors terre dans la marge avant secondaire au lieu de la marge arrière, tel que requis (Centre de distribution Zellers) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).
- 10.09 Considérer une dérogation mineure au Règlement de zonage 2495A pour permettre sur le lot 3 913 230, situé en bordure de l'autoroute Transcanadienne, l'installation d'une enseigne au-dessus du niveau du toit d'un édifice à bureaux, au lieu d'être sous le niveau du toit, et, que cette enseigne soit constituée à la fois d'un logo et de lettres détachées au lieu de seulement le logo ou le nom de l'immeuble en lettres détachées (Triad Gestco Ltée) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

- 10.10 Considérer une dérogation mineure au Règlement de zonage 2495A pour permettre au 95, avenue King, la construction d'une maison unifamiliale ayant une marge avant de 4,55 m (15'), au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6') (W. Crowley et P. Mueggler) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).
- 10.11 Considérer une dérogation mineure au Règlement de zonage 2495A pour permettre au 12-14, avenue de Lourdes (R. D. Snowdon) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*) :
- a) la construction d'une habitation multifamiliale avec :
- une marge avant de 5,3 m (17,3') au lieu de 7,5 m (24,6');
 - une marge latérale de 6,8 m (22,3') au lieu de 7,5 m (24,6');
 - une marge arrière de 9,2 m (30,1') au lieu de 13 m (42,6');
- b) la construction d'un bâtiment ayant une hauteur de 14,5 m (47,6') au lieu de la hauteur maximale de 12 m (39,4');
- c) la construction d'une habitation multifamiliale dont une partie de l'espace extérieur récréatif requis est dans la marge avant secondaire au lieu d'être entièrement en marge arrière ou latérale.
- 10.12 Considérer une dérogation mineure au Règlement de zonage 2495A pour permettre au 17, avenue de Breslay, la construction d'une nouvelle maison avec une largeur de 7,62 m (25') au lieu de la largeur minimale requise de 10 m (32,8') et avec une marge latérale sur le côté nord de 1,52 m (5') au lieu de la largeur minimale requise de 2 m (6,56') (Zoe Stratigakos) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).
- 10.13 Considérer une dérogation mineure au Règlement de zonage 2495A pour permettre au 84, avenue Coolbreeze, que le bâtiment dérogatoire empiétant dans la marge avant minimale de 2,4 m (7,87'), soit agrandi en ajoutant un deuxième étage, ce qui aura pour effet d'augmenter en hauteur, en superficie et en volume l'empiètement dans cette même marge (C. Mezey et S. Radinovic) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

20 – Administration et finances

- 20.01 Dépôt de la liste des engagements de crédits (commandes) pour la période du 1^{er} juin 2010 au 30 juin 2010 et de la liste des virements budgétaires au 30 juin 2010.
- 20.02 Dépôt de la liste des engagements de crédits (commandes) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 juillet 2010 et de la liste des virements budgétaires au 31 juillet 2010.
- 20.03 Accorder un soutien financier de 500\$ à l'Association québécoise de voile adaptée.
- 20.04 Accorder un soutien financier de 200\$ à chacun des organismes suivants, pour un montant total de 600\$:
- Villa St. Louis Recreation Club
 - Les Amis du vieux Moulin
 - Office Municipal d'Habitation de Montréal (Résidence Maywood)
- 20.05 Nommer monsieur le conseiller Rob Geller en tant que maire suppléant pour les mois de septembre, octobre et novembre 2010.
- 20.06 Autoriser le paiement de la facture n° 10039 de 52 582\$ représentant la contribution 2010-2011 de la Ville de Pointe-Claire au Conseil de développement d'affaires de l'Ouest-de-l'Île.
- 20.07 Accorder une subvention de 8500\$ au Comité du centenaire de Pointe-Claire (1911-2011).

- 20.08 Autoriser messieurs Marc Creamer, chef de section par intérim – Entraînement – Club de canoë, Tamas Buday, chef de section adjoint par intérim –Entraînement – Club de canoë et Mitchell McLarnon, entraîneur du Club de canoë, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la conférence Leadership sportif 2010, au Sommet de l'innovation du sport 2010 ainsi qu'au séminaire de Canoë Kayak Canada qui auront lieu à Ottawa du 18 et 22 novembre 2010.
- 20.09 Autoriser M. Gilles Girouard, chef de section – Aréna et Mme Isabelle Prosnick, chef de section adjointe – Aide au troisième âge, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 11^e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu à Saguenay le 23 septembre 2010.

30 – Contrat

- 30.01 Rejeter les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres ayant pour objet l'octroi d'un contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur des technologies de l'information.
- 30.02 Octroyer un contrat pour la fourniture de services bancaires pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 à la Banque Nationale du Canada.
- 30.03 Approuver l'entente à intervenir entre le Conseil des Arts de Montréal, le «Quebec Writers' Federation», M. Mark Abley et la Ville de Pointe-Claire et autoriser Mme Céline Laperrière, chef de division – Bibliothèque, à signer pour et au nom de la ville ladite entente.
- 30.04 Autoriser un paiement additionnel de 6772,50\$ pour des honoraires professionnels concernant le projet de construction d'un chalet au parc du Voyageur.
- 30.05 Créer un comité et approuver les critères de sélection relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la vérification des états financiers annuels de la Ville de Pointe-Claire pour une période de trois ans.
- 30.06 Autoriser le maire et la greffière de la Ville de Pointe-Claire à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de curling de Pointe-Claire pour une période de 10 ans.
- 30.07 Octroyer un contrat de 198 764,97\$ pour la phase 2 de la réfection de trottoirs dans le secteur industriel à la société «Excavation AM Ltée» (appel d'offres PG100013).

50 – Ressources humaines

- 50.01 Dépôt de la liste des changements au personnel pour le mois de juin 2010, telle que préparée par M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.
- 50.02 Approuver la liste des changements au personnel par décision non déléguée pour le mois de juillet 2010, telle que préparée par M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.
- 50.03 Modifier la structure salariale de certaines fonctions cadres de la division des Activités aquatiques et de la division Récréation.

70 – Levée de la séance